

Madame Annick GIRARDIN
Ministre de la Réforme de l'Etat
De la Décentralisation et de la Fonction Publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2016/09/162 YK/NC - 37

Paris, le 5 septembre 2016

COURRIER RECOMMANDÉ A/R.

OBJET : PRÉAVIS DE GRÈVE DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016 A 20 H AU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016 A 8 H

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération FORCE OUVRIERE DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE de s'associer à l'initiative prise par la Confédération générale du Travail FO en déposant un préavis de grève interprofessionnelle pour jeudi 15 septembre 2016 contre la loi « travail ».

Il couvrira les **personnels et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération.**

Cette grève portera sur les revendications suivantes :

- **Retrait du projet de loi Travail imposée par le 49.3**
- **Rémunérations :**
 - Augmentation de 8 % de la valeur du point d'indice ;
 - Attribution de 50 points d'indice uniformes pour tous ;
 - Revalorisation des pensions.
- **Carrières :**
 - Rétablissement de la durée minimum pour la prise d'échelon ;
 - Revalorisation significative des ratios promus/promouvables, première étape vers un déroulement de carrière linéaire.
- **Effectifs/conditions de travail :**
 - Arrêt des suppressions de postes ;
 - Création des emplois statutaires nécessaires aux collectivités et établissements de la fonction publique hospitalière pour l'accomplissement de leurs missions de service public.
- **Service public :**
 - Arrêt des baisses budgétaires initiées par la politique d'austérité, le Pacte de responsabilité et la baisse des finances publiques ;
 - Abandon des contre-réformes territoriales et hospitalières.

Afin de permettre aux agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière relevant de notre fédération de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés, la fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences pour la période allant du mercredi 14 septembre 2016 à 20 heures au vendredi 16 septembre 2016 à 8 heures.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Yves KOTTELAT
Secrétaire Général